Image not found or type unknown

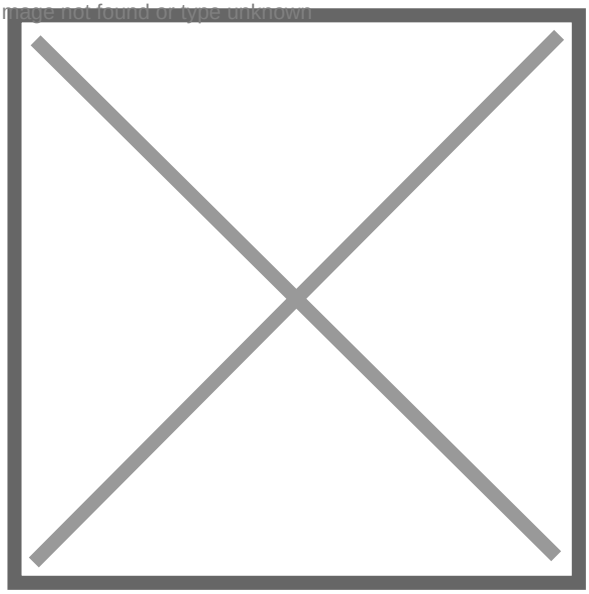

Saisie rémunérations et plus ?

Par **betty0147**, le **15/11/2012** à **14:50**

Bonjour,

Pouvez-vous me dire ?

Pour le rêglement d'une dette .

Peut-on saisir les rémunérations du débiteur...avec mise en place d'un échéancier pour le remboursement de cette dette ?

Et en plus, mettre une inscription hyphotécaire sur les biens du débiteur...pour garantir le paiement de cette dette ?

Merci.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés